



Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille dix-huit et le vendredi 25 avril, à seize heures et cinquante quatre minutes,
Les membres du conseil municipal de Morne-À-L'eau, convoqués le 18 mai 2018, se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Philipson FRANCFORT, maire de la Commune de Morne-À-L'eau.

Etaient présents (20): Monsieur Philipson FRANCFORT, Madame Marcienne LORMEL-ARPHÉXAD, Monsieur Edouard FRANCIETTA, Madame Nita FOUCAN, Monsieur Patrice RESDEDANT, Madame Roselyne CARDOVILLE, Monsieur Judex LACLOSSE, Madame Annette PRESSE, Madame Florise CANVOT-VINCENT, Madame Dolorès BELAIR, Madame Marie-Chantale SAINT-SAUVEUR, Monsieur Aurel MIRRE, Madame Marie-Christine NANNETTE, Monsieur José ADELAIDE, Madame Florence DUPORT, Monsieur Saint-Hilaire DELOUMEAUX, Monsieur Georges HERMIN, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Monique DELMESTRE, Monsieur Joubert LUCE.

Etaient Excusés (02): Madame Victoire JASMIN, Madame Michelle MAKAI-A-ZENON.

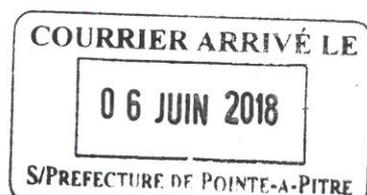
Etaient représentés (04): Monsieur Ketty LABUTHIE, Monsieur Edmond MARCEL, Madame Laure PHAETON, Madame Monsieur Jean DARTRON.

Etaient absents (07): Madame Sandra MANETTE, Monsieur Patrick CORNELIE, Monsieur Favrot DAVRAIN, Monsieur Klébert BLANCHE-MARIE, Madame Sabrina GARES, Madame Nadia NEGRIT, Monsieur Léonard JERUL.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Marie-Christine NANNETTE a été désignée pour assurer le secrétariat.

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :



Délibération n°04-14-2018
Accompagnement de l'ADEME pour la mission HQE de
l'EcoQuartier « Cœur de Grippon » -
demande de subvention pluriannuelle.

Afin d'assister au mieux la collectivité de Morne-à-l'Eau dans son projet de mise en œuvre de son écoquartier Cœur de Grippon, l'ADEME cofinance certains surcoûts initiaux en matière d'investissement HQE sur la base des dossiers réalisés par un bureau d'étude HQE. Pour l'écoquartier Cœur de Grippon, c'est le bureau d'étude Green-Affair (GRF) qui aura en charge cette mission pour les 4 prochaines années.

La mission de l'AMO conseiller en démarche HQE et certification de l'écoquartier permettra de mettre en avant trois réflexions transversales principales :

1. une approche partenariale de concertation forte avec le maître d'ouvrage, les acteurs de la construction, de l'aménagement et les usagers visant à optimiser les projets,
2. une approche économique en coût global actualisé (le coût global actualisé est la somme calculée à un horizon économique fixe en année du coût initial d'investissement et des coûts différés annuels affectés d'un taux d'actualisation),
3. une évaluation environnementale du projet.

Cette démarche s'appuiera sur un processus participatif que l'AMO en démarche HQE conduira au cours des différentes réunions prévues. Pour ce faire, le conseiller en démarche HQE sera chargé de réaliser les deux missions suivantes :

- Mission transversale visant à faire prendre en compte la globalité et la transversalité de cette démarche par chaque intervenant : maître d'ouvrage, maître d'œuvre...
- Mission sectorielle pour chacune des priorités que fixera le Maître d'ouvrage dans le programme HQE. Le conseiller en démarche HQE accompagnera le Maître d'ouvrage puis les Maîtres d'œuvre (architecte, urbaniste, paysagiste, écocitoyens...) en vue de la concrétisation des objectifs liés à la qualité environnementale de l'écoquartier.

L'AMO en démarche HQE traduira les demandes du Maître d'ouvrage en prescriptions claires et précises, prenant en compte le site, les conditions économiques, les ressources et les savoir-faire locaux. Il fixera les exigences liées à la qualité environnementale et sociale, vérifiera leur compatibilité entre elles, avec le site et avec l'enveloppe financière disponible.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le schéma directeur de l'EcoQuartier « Cœur de Grippon »,
Où l'exposé du Maire,
Et après en avoir débattu,

DECIDE :

Article 1^{er} : d'approuver le plan de financement de la mission HQE de l'EcoQuartier « Cœur de Grippon » pour les 4 prochaines années :

Financeurs	Pourcentage	Montant en euros HT (€)
ADEME	70%	28 000,00
Ville de Morne-à-l'Eau	30%	12 000,00
Total	100%	40 000,00

Nb : Cette subvention sera proportionnelle aux missions réalisées sur la base d'un maximum annuel de 40 000 pendant 4ans.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à entamer les démarches et à signer tous les documents nécessaires et actes, administratif ou notarié, se rapportant à cette affaire ;

Article 3 : le Maire, la Directrice Générale des Services sont chacun chargés, en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal

**Pour expédition certifiée conforme
Fait à Morne-À-L'eau, le 28 mai 2018,**

Le Maire,

Philipson FRANCFORT

Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité

Le 06 Juin 2018

Formalités de publicité

Effectuées le 07 Juin 2018

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.

